

Décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009 portant création de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) —

TITRE II : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/01/2010
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	AGRE0919322D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021528233

[...] répartis : a) Quatre personnalités désignées par le conseil d'administration, parmi les personnes mentionnées au b de l'article 5 ; b) Dix-neuf membres élus : — quatre représentants des professeurs et personnels [...] assimilés ; — quatre représentants des maîtres de conférences et des autres personnels enseignants ; — trois représentants des personnels administratifs, ingénieurs, techniques, ouvriers et de service [...]

[...] personnalités désignées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle ; c) Dix membres élus : — deux représentants des professeurs et personnels [...] assimilés ; — deux représentants des personnels enseignants et des chercheurs, titulaires d'un doctorat, n'appartenant pas à la catégorie précédente ; — deux représentants des personnels ingénieurs, assistants [...]

[...] Outre le directeur général ou son représentant qui le préside, il comprend en nombre égal des représentants élus des professeurs et des personnels assimilés et des représentants élus des maîtres de conférences [...] et des autres personnels chargés d'enseignement. [...]

TEXTES VISÉS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-5, L. 711-6, L. 717-1 et L. 719-5 ; Vu le code rural, notamment ses articles L. 812-1, L. 812-3 et R. 812-50 à R. 812-56 ; Vu le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales et de certains organismes publics ; Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ; Vu le décret n° 2002-549 du 19 avril 2002 relatif aux services d'activités industrielles et commerciales des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ; Vu l'avis du comité technique paritaire central de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand en date du 6 novembre 2008 ; Vu l'avis du comité technique paritaire central de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon en date du 13 novembre 2008 ; Vu l'avis conforme du conseil d'administration de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand en date du 27 novembre 2008 ; Vu l'avis conforme du conseil d'administration de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon en date du 4 décembre 2008 ; Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire en date du 24 juin 2009 ; Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 juillet 2009 ; Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu ; Le conseil des ministres entendu, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET AGRE0919322D du 1 janvier 2010, « Décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009 portant création de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) – TITRE II : ORGANISATION ADMINISTRATIVE ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021528233> (consulté le 30 août 2026).